

**M. l'Orateur:** Je dois insister sur le bon ordre à la Chambre. De ce que j'ai entendu jusqu'ici, je conclus qu'il n'y a là rien qui porte atteinte aux privilèges de la députation. En conséquence je ne crois pas qu'il me soit permis de laisser l'honorable député poursuivre ses observations. Cependant, s'il veut bien me montrer l'article, je pourrais décider s'il y lieu de poser la question de privilège. Dans le cas de l'affirmative je pourrais lui permettre de revenir sur la question une autre fois. Pour l'instant, je ne crois pas qu'il puisse la discuter.

#### DÉPÔT DE RAPPORTS STATUTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il procédé aux recherches qu'il devait effectuer, subséquemment à la demande de renseignements que j'ai faite le 14 mars, afin de vérifier si tous les rapports que la loi demande de déposer l'ont été au cours de la présente session?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** J'ai présenté mes demandes de renseignements, mais les réponses ne me sont pas encore parvenues.

#### L'IRRIGATION

PROJETS AUX RIVIÈRES ST. MARY ET MILK—  
ACCORD ENTRE OTTAWA ET LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. D. Wylie (Medicine-Hat):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Puisqu'il était en Alberta la semaine dernière et que, d'après les journaux . . .

**Des voix:** Question!

**M. Wylie:** . . . les gouvernements fédéral et provincial sont à négocier une entente concernant des travaux relatifs aux rivières St. Mary et Milk, le ministre peut-il nous dire si l'accord a été signé?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Non, pour répondre en un mot. Je devais peut-être en dire un peu plus long. Nous avons conclu une entente verbale à Edmonton, où j'ai laissé les fonctionnaires qui, de concert avec les fonctionnaires albertains, rédigeront un accord que nous avons convenu de signer.

#### LOI SUR LES PRODUITS AGRICOLES

##### PROROGATION D'UN AN

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture)** propose que la Chambre se forme en comité pour l'examen du projet de résolution suivant:

[M. l'Orateur.]

Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur les produits agricoles en vue de proroger l'application de la loi pour une période d'une année.

—J'ai discuté avec des représentants des partis de l'opposition la ligne de conduite sur laquelle, je l'espère, on s'entendra. Ceux que j'ai pressentis sont d'accord. Ce projet de résolution précède la présentation d'un bill tendant à proroger d'un an la durée d'application de la loi.

Adoptée en 1947 la loi primitive prévoyait que les contrats conclus pendant la guerre pourraient courir après la guerre. La mesure ne s'est appliquée que douze mois à la fois. C'est dire que trois fois nous avons adopté un bill semblable à celui que nous allons présenter et qui prévoit la prorogation d'un an de la durée d'application de la loi. C'est tout ce que comporte le projet de loi qui va être présenté.

Je sais que la présentation de cette mesure peut donner lieu à un débat sur les contrats conclus avec la Grande-Bretagne et que certains députés désirent peut-être avoir une discussion assez libre. Je signale que j'espère présenter un autre projet de résolution concernant la loi sur le soutien des prix agricoles. Cet autre projet de résolution permettra de discuter toutes les questions que nous pourrions étudier à l'occasion de l'examen du présent projet et, probablement, les contrats intervenus avec la Grande-Bretagne. Le bill découlant du présent projet de résolution permettra de poursuivre les initiatives autorisées en vertu de la loi primitive.

Si la Chambre y consent à l'unanimité, je propose qu'elle adopte le projet de résolution et le bill, afin que nous puissions passer immédiatement à l'étude de l'autre projet de résolution. Je prierais M. l'Orateur de ne pas intervenir, comme il le pourrait, lorsque nous examinerons l'autre projet de résolution, si l'on cherche alors à discuter certaines questions relatives à la présente mesure. On pourrait probablement,—et à bon droit,—nous rappeler alors au Règlement.

Je crois que nous pourrions faire plus de progrès, si nous discutons toutes les questions lors de l'examen de l'autre projet de résolution et du bill sur lequel il se fondera. J'espère que les membres de l'opposition approuveront cette façon de procéder. Nous pourrions ainsi adopter la mesure rapidement et l'envoyer au Sénat, puis étudier l'autre projet de résolution. Je n'insisterai pas sur cette façon de procéder, si elle ne reçoit pas l'approbation générale; c'est uniquement une proposition.